



## *Conseil Electoral Provisoire*

### NOTE DE PRESSE

#### **ENREGISTREMENT DES PARTIS, GROUPEMENTS ET REGROUPEMENTS DE PARTIS POLITIQUES DU 2 AU 12 MARS 2026**

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la presse en général et les acteurs politiques en particulier, qu'il procède du **2 au 12 mars 2026**, à l'enregistrement des partis, groupements et regroupements de partis politiques, conformément au calendrier et **aux articles 143 et suivants du Décret électoral du 1<sup>er</sup> décembre 2025**.

Les représentants officiels desdites organisations politiques sont invités à se présenter au local du CEP, à Pétion-ville, munis de tous les documents exigés par le Décret électoral, dans le délai imparti, de 9 am à 4 h pm.

**La liste des pièces à soumettre au moment de l'enregistrement est disponible sur le site : [www.cephaiti.ht](http://www.cephaiti.ht) et les pages officielles Facebook et X du CEP.**

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire un processus électoral inclusif et impartial, en toute indépendance et transparence.

**Pour authentification : (509) 3163-9523 / 4420-6006**

**Pétion-ville, le 27 février 2026.-**

